Nations Unies

S/PV.7152



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7152[e] séance

Jeudi 3 avril 2014, à 10 heures

New York

Président :	Mme Ogwu	(Nigéria)
Membres :	Argentine	M. Oyarzábal
	Australie	M. Quinlan
	Chili	M. Gálvez
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	M. Lord
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Araud
	Jordanie	M. Hmoud
	Lituanie	Mme Kazragienė
	Luxembourg	Mme Lucas
	République de Corée	Mme Paik Ji-Ah
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Cherif

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport spécial du Secrétaire général sur l'examen de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2014/138)

14-28890 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Remerciements à la Présidente sortante

La Présidente (*parle en anglais*) : Étant donné qu'il s'agit de la première séance du Conseil de sécurité pour le mois d'avril 2014, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M[me] Sylvie Lucas, Représentante permanente du Luxembourg, qui a assuré la présidence du Conseil pendant le mois de mars. Je suis certaine de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant ma profonde reconnaissance à l'Ambassadrice Lucas et à son équipe pour le grand savoir-faire diplomatique et le travail incomparable de sa délégation.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport spécial du Secrétaire général sur l'examen de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2014/138)

La Présidente (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2014/236, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Australie, les États-Unis d'Amérique, la France, la Lituanie, le Luxembourg, le Nigéria, la République de Corée et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/138, qui contient le rapport spécial du Secrétaire général sur l'examen de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Australie, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Luxembourg, Nigéria, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

La Présidente : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2148 (2014).

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Hassan (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous présenter nos félicitations, Madame la Présidente, ainsi qu'à notre pays frère africain, le Nigéria. Alors que nous parlons de la paix au Soudan, nous nous devons de nous arrêter un moment sur le rôle important que joue et qu'a joué le Nigéria dans le processus de paix au Soudan, aussi bien dans les précédentes négociations entre le nord et le sud du Soudan, depuis le début des années 90, que dans le processus d'Abuja qui a abouti à la conclusion du premier accord sur le Darfour, l'Accord d'Abuja. Par la suite, le Nigéria a joué, et il continue de jouer, un rôle central et important dans le processus politique et l'appui à la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour. Le Nigéria apporte en outre une contribution appréciée à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), objet de la résolution 2148 (2014) adoptée aujourd'hui.

Nous avons examiné avec soin le Rapport spécial du Secrétaire général sur l'examen de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2014/138) et nous approuvons totalement les orientations visant à accroître l'efficacité de la MINUAD, compte tenu des progrès accomplis au Darfour, sur lesquels doit s'appuyer la révision du statut de la mission, de ses effectifs, de ses composantes et de la hiérarchisation de ses priorités, afin qu'elle soit utile au vaste processus de rapatriement librement consenti et au processus de stabilisation en cours et contribue simultanément à l'intensification des efforts visant à endiguer les affrontements intertribaux au Darfour, qui ont récemment entraîné une détérioration des conditions de sécurité dans cette région.

Pour revenir à la résolution 2148 (2014) que le Conseil vient d'adopter, nous précisons, s'agissant des recommandations formulées dans le cadre de l'examen, que le Gouvernement soudanais appuie le troisième cas de figure présenté au nombre de ces recommandations; en effet, sur les trois scénarios figurant dans le rapport, le troisième est pour nous le meilleur. C'est l'objectif que nous poursuivons et nous entendons, si Dieu le veut, nous employer à l'atteindre dans un délai d'un an,

d’ici à février 2015. Il consiste à améliorer l’efficacité de la mission et, en même temps, à nous permettre de mener à bien les tâches restant à accomplir au niveau du processus politique en amenant à participer au processus de paix, à Doha, tous les mouvements qui n’y prennent pas encore part.

Je voulais m’adresser au Conseil à la présente séance consacrée à l’adoption de cette résolution pour l’informer de nouveau de l’appel au dialogue national lancé par le Président de la République le 27 janvier. Cet appel vient d’être réitéré à la réunion d’Oum Jaras, au Tchad, un pays frère. Il s’agit de la deuxième rencontre organisée par le Tchad, grâce à une généreuse initiative du Président Idriss Deby Itno. De cette tribune, nous saluons ces efforts, dont nous lui savons gré, et disons tout le respect et l’appui qui sont les nôtres pour ce forum, qui consacre un effort régional en vue d’éliminer les causes profondes du conflit tribal et, en même temps, renforcer le dialogue interne au Darfour, lequel contribue à son tour à amener l’ensemble des mouvements qui rejettent le processus de paix à y participer. C’est dans ce contexte que s’inscrit l’initiative du Président de la République et son appel à un dialogue global. Nous assurons le Conseil que le dialogue que nous avons maintenant engagé n’exclut personne, pas même les mouvements armés qui fourbissent actuellement leurs armes. Personne ne les empêche de participer à ce vaste dialogue.

Nous sommes maintenant passés de la phase de l’annonce de cette initiative à la phase d’élaboration d’outils en vue de sa mise en œuvre et de la gestion de ce dialogue. Si Dieu le veut, nous espérons que cette année, qui marquera l’échéance de l’évaluation du rapport relatif à l’examen, tout le monde participera à un processus politique global.

Nous reconnaissons bien entendu que ces derniers mois, les conditions de sécurité se sont détériorées. Cependant, cela s’explique avant tout par les violences tribales et nous nous employons maintenant à les contenir – en poursuivant le volet régional, représenté par les deux rencontres d’Oum Jaras – en donnant une impulsion au processus de Doha ainsi que dans le cadre du dialogue interne au Darfour.

L’histoire des violences tribales au Darfour n’est pas récente. Ces violences sont liées aux ressources en eau, aux pâturages et, plus récemment, à la question de l’or. En coordination avec la MINUAD, que nous remercions de nouveau pour son rôle d’appui à la réconciliation tribale, le Gouvernement déploie de nombreux efforts pour maîtriser cette réconciliation. Nous avons obtenu jusqu’à présent six accords de conciliation entre ces tribus. Il est vrai que certains de ces accords n’ont pas été appliqués. Néanmoins, nous ne nous arrêterons pas là. Nous poursuivrons nos efforts pour endiguer tous ces conflits restants, en espérant que d’ici à la fin de l’année, l’évaluation à venir indiquera que la situation s’est améliorée, tout comme l’efficacité de la Mission. Nous espérons également que le Conseil envisagera des moyens de réorienter le mandat de la MINUAD de manière à ce qu’elle concentre ses efforts sur le développement, la reconstruction et le relèvement au Darfour.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 15.